

Image not found or type unknown



Résidence alternée et rattachement fiscal des enfants

Fiche pratique publié le 11/02/2016, vu 1262 fois, Auteur : [Maître Isabelle HALIMI](#)

La règle du partage de la majoration du quotient familial entre les parents en cas de résidence alternée peut être écartée si l'un des parents assume la charge principale des enfants.

Si vous rencontrez des difficultés dans le cadre de votre séparation, notre Cabinet est à vos disposition pour vous défendre.

Isabelle HALIMI

25 rue Charles V-75004 PARIS

01 40 46 95 57

www.halimiavocats.com